

# Fiche Signalétique

## Huiles Hydrauliques AW-22,36,46

### 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit	:	<b>Huiles Hydrauliques AW-22,36,46</b>
Fournisseur	:	ValPar Boîte postale 3856, Route n° 1 Est Regina, SK S4P 3R8 CANADA
Téléphone	:	877-685-4886
N° de téléphone d'urgence	:	306-791-5911
Canutec (24 hr)	:	613-996-6666



### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### URGENCE EN BREF

Apparence	:	Liquide ambré, rouge, vert ou bleu; odeur de pétrole.
Mot-indicateur	:	ATTENTION !
Dangers pour la santé	:	Peut être nocif par ingestion. Peut irriter les yeux et la peau.

#### EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ

Inhalation	:	Ces produits ne sont pas susceptibles de présenter un danger d'inhalation à des températures et pressions normales. Toutefois, lorsque ces produits se retrouvent sous forme d'aérosol, de brouillard ou qu'ils sont chauffés, les concentrations élevées de vapeur ou de brouillard produites peuvent irriter les voies respiratoires (nez, gorge et poumons).
Yeux	:	Peut causer de l'irritation.
Peau	:	Peut causer de l'irritation. Peu susceptible d'être absorbé par la peau en des quantités nocives.
Ingestion	:	Peut être nocif par inhalation. Peut causer une irritation de la gorge, des nausées, des vomissements et de la diarrhée. L'aspiration du produit dans les poumons lors de l'ingestion ou des vomissements peut causer des lésions pulmonaires, voire la mort.
Troubles médicaux aggravés par l'exposition	:	Les personnes souffrant de troubles respiratoires (nez, gorge et poumons), oculaires (yeux) ou cutanés (peau) préexistants peuvent être plus sensibles aux effets de l'exposition.
Chroniques	:	L'inhalation prolongée ou répétée du brouillard d'huile peut causer une pneumonie huileuse, une inflammation du tissu pulmonaire ou la formation de tissu fibreux. Le contact prolongé ou répété avec les yeux peut causer une inflammation de la membrane qui tapisse les paupières et qui recouvre le globe oculaire (conjonctivite). Le contact prolongé ou répété avec la peau peut causer un assèchement, des gerçures, des rougeurs, des démangeaisons ou un gonflement (dermatite).

- Information sur le cancer** : Aucune cancérogénicité connue. Pour obtenir de plus amples renseignements, voir la SECTION 11 : CANCÉROGÉNICITÉ.  
 Voir aussi la SECTION 15 : CALIFORNIE.
- Danger pour l'environnement** : Non disponible. Voir aussi la SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

CAS	Composant	Pourcentage
64742-58-1	Huiles lubrifiantes usées (pétrole) hydrotraitées	14-99
64741-88-4	Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	0-85**
64742-57-0	Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées	0-85**
64742-62-7	Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant	0-100**
64742-01-4	Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	0-85**
*	Acide phosphorodithioïque, esters de O-O-dialkyles en C1-14, sels de zinc	0,1-2
*	Huile minérale	0,1-1

#### Information Réglementaire Afférente aux Composants

\* Le fournisseur avise que c'est un secret commercial.

\*\* Bien que la gamme de concentration ne se trouve pas dans les limites prescrites par le SIMDUT, voici la gamme réelle de variation des lots du produit.

### 4. PREMIERS SECOURS

- Inhalation** : Amener à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, administrer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. L'oxygène ne doit être administré que par du personnel qualifié. Une personne doit rester avec la victime. Consulter un médecin si la difficulté à respirer persiste.
- Yeux** : Si de l'irritation ou des rougeurs se produisent suite à l'exposition à la vapeur, éloigner la victime du lieu d'exposition et l'amener à l'air frais. En cas de contact, laver immédiatement et abondamment les yeux à l'eau tiède, en écartant les paupières, pendant 15 minutes. Consulter un médecin.
- Peau** : Enlever les vêtements et les chaussures affectés. Bien laver la peau au savon et à l'eau. Consulter un médecin si de l'irritation ou de la douleur se développe ou persiste. Si les produits sont injectés sous pression dans la peau ou sous la peau, ou dans toute partie du corps, un médecin doit immédiatement évaluer l'individu comme une urgence médicale, sans égard à l'apparence de la plaie ni à sa taille. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.
- Ingestion** : NE PAS induire le vomissement. Consulter immédiatement un médecin. Appeler au 1-800-844-9457 pour obtenir des renseignements additionnels. En cas de vomissement spontané, maintenir la tête au-dessous des hanches pour éviter l'aspiration du produit dans les poumons. Ne jamais donner quoi que ce soit par la bouche à une personne inconsciente.

**Avis au médecin** : Traiter symptomatiquement et avec soutien. Le traitement peut varier selon l'état de la victime et les particularités de l'incident.

## 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

- Produits de combustion dangereux** : Les produits de décomposition et de combustion peuvent être toxiques. La combustion peut produire des aldéhydes, du sulfure d'hydrogène, des marcaptans (thiols) alkylés, des sulfures, des oxydes d'azote, des oxydes de phosphore, des oxydes de soufre, du monoxyde de carbone et des composés organiques non identifiés.
- Conditions d'inflammabilité** : Étincelles ou flammes. Les produits peuvent brûler, mais ne s'enflamment pas facilement.
- Agents d'extinction** : Gaz carbonique, mousse classique, poudre extinctrice, brouillard d'eau ou eau pulvérisée. L'eau ou la mousse peut causer du moussage.
- Équipement de protection pour la lutte contre l'incendie** : Un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive (APRA) et de l'équipement de protection complet sont requis en cas d'incendie.
- Équipement des sapeurs-pompiers / Instructions Fire Fighting Equipment/Instructions** : Maintenir les contenants de stockage froids avec de l'eau pulvérisée.  
 Move container from fire area if it can be done without risk. Keep storage containers cool with water spray. Heated containers may rupture or be thrown into the air. "Empty" containers may retain residue and can be dangerous. Product is not sensitive to mechanical impact.
- Cotes de danger selon la NFPA** :
- Incendie  
Santé 1 1 Réactivité 0
- Échelle des dangers : 0 = Minimale 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Sévère
- Risques d'incendie et d'explosion** : Les contenants chauffés peuvent se rompre. Les contenants « vides » peuvent contenir des résidus et peuvent être dangereux. Les produits ne sont pas sensibles aux chocs mécaniques ni aux décharges d'électricité statique.

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Éliminer toutes les sources d'inflammation. Ne pas toucher les produits déversés ni marcher dedans. Éliminer les fuites s'il est possible de le faire sans risque. Porter l'équipement de protection et fournir les mécanismes techniques précisés à la SECTION 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE. Isoler la zone dangereuse. Empêcher le personnel superflu et non protégé d'entrer. Ventiler la zone et éviter de respirer la vapeur ou le brouillard. Contenir le déversement à l'écart de l'eau de surface et des égouts. Contenir le déversement sous forme liquide en vue d'une récupération éventuelle ou absorber avec une matière sorbante compatible et pelleter à l'aide d'un outil anti-étincelles propre dans un contenant pouvant être scellé pour l'éliminer. De plus, en cas de gros déversement : Endiguer bien en avant du déversement liquide pour le recueillir et l'éliminer plus tard.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Méthode de manutention** : Tenir à l'écart des étincelles ou des flammes. Lorsque des mélanges inflammables peuvent être présents, utiliser de l'équipement sécuritaire pour de tels endroits. Utiliser des outils propres et de l'équipement antidéflagrant. Les contenants métalliques, notamment les camions-citernes et les wagons-citernes, doivent être mis à la masse et placés en métallisation lors du transfert de gros volumes du produit. Ces produits ont une faible pression de vapeur et il n'est pas attendu qu'ils présentent un danger d'inhalation à des températures et pressions normales. Toutefois, lorsque ces produits se retrouvent sous forme d'aérosol, de brouillard ou qu'ils sont chauffés, ne pas en respirer la vapeur ni le brouillard. Utiliser dans un endroit bien ventilé. Éviter le contact avec les yeux, la peau, les vêtements et les chaussures.
- Expédition et stockage** : Tenir le contenant bien fermé lorsqu'il n'est pas utilisé et lors du transport. Stocker les contenants dans un endroit frais et sec. Ne pas mettre sous pression, couper, souder, souder au laiton ou autrement, percer ou meuler les contenants. Tenir les contenants à l'écart de la chaleur, des flammes, des étincelles, de l'électricité statique ou de toute autre source d'inflammation. Les contenants vides peuvent contenir des résidus du produit et peuvent être dangereux.

## 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Directives sur l'exposition

- Limites d'exposition des composants** : Non disponible.
- Mécanismes techniques** : Fournir la ventilation générale nécessaire pour maintenir la concentration de vapeur ou de brouillard au-dessous des limites d'exposition applicables. Lorsqu'une ventilation générale adéquate n'est pas disponible, employer des enceintes isolées de sécurité, une ventilation par aspiration à la source ou d'autres installations techniques pour garder les concentrations dans l'air au-dessous des limites d'exposition applicables.

### Équipement de protection individuelle

- Respiratoire** : Utiliser des cartouches de filtres à particules de la série P- ou R- et anti-vapeurs organiques homologuées par le NIOSH lorsque la concentration de vapeur ou de brouillard dépasse les limites d'exposition applicables. La protection offerte par les respirateurs à adduction d'air filtré est limitée. Ne pas utiliser de respirateur de la série N-. Le choix et l'emploi de l'appareil de protection respiratoire doivent être conformes à la Norme générale de l'industrie de l'OSHA (OSHA General Industry Standard) 29 CFR 1910.134 aux États-Unis ou à la Norme de la CSA Z94.4 au Canada. Consulter un hygiéniste industriel ou un professionnel de la sécurité qualifié pour obtenir des conseils sur le choix d'un respirateur.
- Yeux/Visage** : Lorsqu'il y a risque de contact avec les yeux, porter des lunettes de sécurité; le port des verres de contact n'est pas recommandé.
- Peau** : Lorsqu'il y a risque de contact avec la peau, porter des gants de néoprène, de nitrile ou des gants de protection équivalents; l'emploi de gants de caoutchouc naturel ou de gants équivalents n'est pas recommandé.

Lorsque le produit est chauffé et qu'il y a risque de contact avec la peau, porter des gants, des bottes et d'autres vêtements de protection thermorésistants.

Afin d'éviter le contact prolongé ou répété lorsqu'il a risque de déversements et de projections, porter un écran facial, des bottes, un tablier, une combinaison complète, une chemise à manches longues ou d'autres vêtements de protection résistants aux produits chimiques.

**Hygiène personnelle**

- : Employer une bonne hygiène personnelle. Bien se laver au savon et à l'eau après toute manipulation du produit et avant de manger, de boire ou de consommer des produits du tabac. Nettoyer les vêtements, les chaussures et l'équipement de protection affectés avant de les réutiliser. Jeter les articles de cuir, tels que les chaussures, qui sont saturés de ces produits.

**Autre équipement de protection individuelle**

- : Lorsqu'il y a risque de déversements et de projections, les sites qui stockent ou qui utilisent ce produit doivent être équipés d'un poste de rinçage oculaire et d'une douche d'urgence tous deux pourvus d'eau propre, dans l'aire de travail immédiate.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence / Odeur</b>	: Liquide ambré, rouge, vert ou bleu; odeur de pétrole.
<b>Point d'ébullition</b>	: 475°F (246°C) (minimum)
<b>Solubilité (H2O)</b>	: Insoluble
<b>État physique</b>	: Liquide
<b>Masse volumique</b>	: 7,3 lb/gal US (880 g/l) (environ)
<b>Vitesse d'évaporation</b>	: Non disponible
<b>Seuil olfactif</b>	: Non disponible
<b>LII</b>	: Non disponible
<b>pH</b>	: Sans objet
<b>Point de fusion</b>	: Non disponible [point d'écoulement 21°F (-6°C) (maximum)]
<b>Densité relative</b>	: 0,88 (eau = 1) (environ)
<b>Coeff. de partage octanol/H2O</b>	: Non disponible
<b>Masse moléculaire</b>	: Sans objet
<b>Auto-inflammation</b>	: Non disponible.
<b>Point d'éclair</b>	: 356°F (180°C) (minimum) Cleveland en vase ouvert
<b>LSI</b>	: Non disponible
<b>Pression de vapeur</b>	: Inférieure à 0,1 mm Hg à 68°F (20°C)

## 10. INFORMATION SUR LA STABILITÉ ET LA RÉACTIVITÉ CHIMIQUES

<b>Stabilité</b>	: Stable à des températures et pressions normales.
<b>Incompatibilité</b>	: Éviter les agents oxydants, les agents réducteurs et les acides.
<b>Réactivité</b>	: La polymérisation est inconnue à des températures et pressions normales. Ne réagit pas avec l'eau.

- Produits de décomposition dangereux** : Aucun à des températures et pressions normales. Voir aussi la SECTION 5 : PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX.
- Conditions à éviter** : Éviter la chaleur, les étincelles ou les flammes lorsque le produit n'est pas utilisé.

## 11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

### Données sur la toxicité

#### **ANALYSE DES COMPOSANTS - DL50/CL50**

Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (64742-58-1)	Oral DL50 Rat > 2000 mg/kg; Dermique DL50 Rat > 2000 mg/kg; Dermique DL50 Lapin > 4480 mg/kg
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)	Inhalation CL50 Rat 2,18 mg/L 4 h; Oral DL50 Rat > 5000 mg/kg; Dermique DL50 Lapin > 2000 mg/kg
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)	Inhalation CL50 Rat 2,18 mg/L 4 h; Oral DL50 Rat > 5000 mg/kg; Dermique DL50 Lapin > 2000 mg/kg
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant (64742-62-7)	Inhalation CL50 Rat 2,18 mg/L 4 h; Oral DL50 Rat > 5000 mg/kg; Dermique DL50 Lapin > 2000 mg/kg
Huile minérale (Breveté)	Oral DL50 Souris 22 g/kg (apparenté au brouillard d'huile minérale)

- Effets aigus** : Peut être nocif par ingestion. Peut être nocif par inhalation. Peut irriter les voies respiratoires (nez, gorge et poumons), les yeux et la peau. Peut causer des nausées, des vomissements et de la diarrhée. L'aspiration du produit dans les poumons lors de l'ingestion ou des vomissements peut causer des lésions pulmonaires, voire la mort.

#### **Cancérogénicité des composants Huile minérale (Breveté)**

- ACGIH** : A4 – Non classifiable en tant que Cancérogène pour l'homme (hautement et sévèrement raffiné);  
A2 –Cancérogène présumé pour l'homme (mal et légèrement raffiné, apparenté au Brouillard d'huile minérale)
- Sensibilisation** : Selon les meilleures connaissances actuelles, il n'y a pas de sensibilisation connue chez l'homme qui soit associée à ces produits.
- Mutagénicité** : Des données expérimentales semblent indiquer que ces produits ne causent pas de mutagenèse.
- Toxicité pour la reproduction** : Selon les meilleures connaissances actuelles, il n'y a pas de toxicité connue pour la reproduction qui soit associée à ce produit.  
Voir aussi la SECTION 15 : CALIFORNIE.
- Tératogénicité** : Selon les meilleures connaissances actuelles, aucune tératogénicité connue n'est associée à ces produits.
- Produits toxicologiquement synergiques** : Selon les meilleures connaissances actuelles, aucun produit toxicologiquement synergique connu n'est associé à ces produits.

## 12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité** : Aucune information n'est disponible.

### Analyse des composants – Écotoxicité – Toxicité aquatique

<b>Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées (64742-58-1)</b>	
96 Hr CL50 Brachydanio rerio	79,6 mg/L [semi-statique]
96 Hr CL50 Pimephales promelas	3,2 mg/L [semi-statique]
<b>Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant (64741-88-4)</b>	
96 Hr CL50 Oncorhynchus mykiss	>5000 mg/L
<b>Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant (64742-01-4)</b>	
96 Hr CL50 Oncorhynchus mykiss	>5000 mg/L
<b>Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant (64742-62-7)</b>	
96 Hr CL50 Oncorhynchus mykiss	>5000 mg/L
<b>Acide phosphorodithioïque, esters de O-O-dialkyles en C1-14, sels de zinc (68649-42-3)</b>	
96 Hr CL50 Pimephales promelas	1,0 - 5,0 mg/L [statique]
96 Hr CL50 Pimephales promelas	10,0 - 35,0 mg/L [semi-statique]

**Persistance/Dégradabilité** : Peut provoquer des effets nocifs à long terme dans le milieu aquatique.  
**Bioaccumulation/Accumulation** : Aucune donnée n'est disponible sur ce produit.  
**Mobilité dans le milieu environnemental** : Aucune information n'est disponible sur le produit.  
**Autres effets nocifs** : Aucune information supplémentaire n'est disponible.

## 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

**Instructions sur l'élimination** : Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux, d'État et locaux. Des règlements pourraient aussi s'appliquer aux contenants vides. La responsabilité de l'élimination correcte de la matière résiduelle incombe à son propriétaire. Contacter ValPar en ce qui concerne le recyclage ou l'élimination correct.

**Numéro de déchet et descriptions de la US EPA** : Il n'est pas attendu que ces produits soient des déchets caractéristiques ou répertoriés, s'ils sont jetés. S'ils sont recyclés aux É-U, ils peuvent être gérés conformément au 40 CFR Partie 279 grâce à l'exonération pour les huiles usagées. Le traitement, l'utilisation ou la contamination par l'utilisateur peut changer le(s) code(s) de déchet applicable(s) à l'élimination de ces produits.

## 14. INFORMATIONS SUR LE TRANSPORT

**Numéro guide en cas d'urgence** : Référence *Guide nord-américain des mesures d'urgence*  
**DOT Appellation réglementaire** : Non réglementé en tant que matière dangereuse.

- TDG Appellation réglementaire** : Non réglementé en tant que marchandise dangereuse.  
**Information de l'IATA** : Aucune classification n'est assignée.  
**Information de l'IMDG** : Aucune classification n'est assignée.

## 15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

### Sections 311 et 312

- du SARA** :
- Ces produits posent les dangers suivants pour la santé tels qu'ils sont définis dans le 40 CFR Partie 370 et sont soumis aux dispositions des sections 311 et 312 du Titre III du Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) :
  - Danger immédiat (aigu) pour la santé
  - Danger (chronique) pour la santé

### Sections 302 et 304 du SARA

- Analyse des composants** :
- Selon les composants répertoriés à la SECTION 3, ces produits ne contiennent aucune des « substances extrêmement dangereuses » répertoriées en vertu du Titre III du Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA), Section 302 ou Section 304, telles qu'identifiées dans le 40 CFR Partie 355, Annexe A et B

### Section 313 du SARA

- Analyse des composants** :
- Ces produits contiennent un produit chimique « toxique » soumis aux dispositions de la section 313 du Titre III du Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA) et du 40 CFR Partie 372.  
**Acide phosphorodithioïque, esters de O-O-dialkyles en C1-14, sels de zinc (68649-42-3)** Concentration de minimis > 1,0 % (Catégorie de produits chimiques N982, apparentés aux Composés du zinc)

### CERCLA

- Analyse des composants** :
- Selon les composants répertoriés à la SECTION 3, ces produits ne contiennent aucune des « substances dangereuses » répertoriées en vertu du Comprehensive Environmental Response, Compensation and Liability Act of 1980 (CERCLA) dans le 40 CFR Partie 302, Tableau 302.4.

### TSCA

- :
- Tous les composants de ces produits sont répertoriés, sont automatiquement inclus en tant que « substances chimiques d'origine naturelle » ou sont dispensés des dispositions visant leur parution dans l'inventaire du TSCA.

### Analyse des composants

Composant	CAS	TSCA
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées	64742-58-1	Oui
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitées	64742-57-0	Oui
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4	Oui
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	64742-01-4	Oui
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant	64742-62-7	Oui
Acide phosphorodithioïque, esters de O-O-dialkyles en C1-14, sels de zinc	68649-42-3	Oui



## Règlements des États américains

### Analyse des composants

- États américains** : Les composants suivants figurent dans une ou plusieurs des listes de substances dangereuses des États américains suivants.

Composant	N°CAS	MA	MN	NJ	PA	CA
Acide phosphorodithioïque, esters de O-O-dialkyles en C1-14, sels de zinc (apparenté aux Composés du zinc)	68649-42-3	Oui	Non	Non	Oui	Oui
Huile minérale (apparentée au brouillard d'Huile minérale)	Breveté	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Aucun composant n'est répertorié en vertu de la loi américaine intitulée California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 (Proposition 65).

- Règlements canadiens** : Ces produits ont été classifiés conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la Fiche signalétique contient tous les renseignements exigés aux termes du RPC.

### Analyse des composants

Composant	N°CAS	CAN
Huiles lubrifiantes usées (pétrole), hydrotraitées	64742-58-1	LIS
Huiles résiduelles (pétrole), hydrotraitéesv	64742-57-0	LIS
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), raffinés au solvant	64741-88-4	LIS
Huiles résiduelles (pétrole), raffinées au solvant	64742-01-4	LIS
Huiles résiduelles (pétrole), déparaffinées au solvant	64742-62-7	LIS
Acide phosphorodithioïque, esters de O-O-dialkyles en C1-14, sels de zinc	68649-42-3	LIS

### Information sur le

- SIMDUT canadien** : Non réglementé.

### Loi canadienne sur la protection de l'environnement (LCPE)

- : Tous les composants de ces produits sont répertoriés, sont automatiquement inclus en tant que « substances chimiques d'origine naturelle » ou sont dispensés des dispositions visant leur parution dans la Liste intérieure des substances du Canada (LIS).

## 16. AUTRES INFORMATIONS

### Renseignements sur l'étiquetage/

- Autre information** : Non disponible.

- Renseignements sur la révision** : Mise à jour réglementaire, mise à jour au format de l'ANSI Z400.1-2004.

### Avis de non responsabilité

L'utilisateur assume tout risque se rattachant à l'utilisation de ce(s) produit(s). Au meilleur de notre connaissance, les renseignements figurant dans la présente sont exacts. Toutefois, ValPar se dégage de toute responsabilité quelle qu'elle soit relative à l'exactitude ou au caractère complet des renseignements fournis dans la présente. Aucune représentation ou garantie, explicite ou implicite, du caractère de la qualité marchande ou de la convenance à une fin particulière ou de toute autre nature n'est exprimée par la présente en ce qui concerne les renseignements ou le(s) produit(s) au(x)quel(s) se rapportent lesdits renseignements. Les données contenues dans cette fiche s'appliquent au(x) produit(s) tel(s) qu'il(s) est(sont) fourni(s) à l'utilisateur.